

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Comité Régional FSCF AURA

20, rue de l'Etissey

38300 BOURGOIN-JALLIEU

Ou par mail à :

fscf.auvergnerrhonealpes.bafa@orange.fr

TYPE DE FORMATION SOUHAITÉE

☐ BAFA formation générale

☐ BAFA approfondissement

☐ BAFA qualification

☐ BAFD formation générale

☐ BAFD perfectionnement

☐ BAFD renouvellement

Photo

Dates du stage :

Régime : ☐ Internat ☐ Demi-pension ☐ Externat (voir calendrier ci-dessous)

Lieu :

Thème :

J'ai déjà effectué une formation BAFA et/ou BAFD avec la FSCF : ☐ OUI ☐ NON

OBLIGATOIRE : N° d'inscription Jeunesse et Sport
(Obtenu après inscription en ligne sur www.bafa-bafd.gouv.fr)

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU STAGIAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Date de naissance :

Je suis porteur d'un handicap : ☐ OUI ☐ NON

Notre référent handicap vous contactera lors de l'accusé réception de l'inscription.

Je suis membre d'une association FSCF : ☐ OUI ☐ NON

Numéro de licence :

Je suis membre d'une structure partenaire* ☐ OUI ☐ NON

Nom de la structure :

Je bénéficie d'une prise en charge financière : ☐ OUI ☐ NON

Organisme : Montant :

ALLERGIES OU RÉGIMES ALIMENTAIRES SPÉCIFIQUES :

Pour bénéficier d'un régime particulier, seule une prescription médicale écrite et émanant d'un professionnel de la santé sera considérée comme valide, et - jointe au dossier d'inscription -, permettra une adaptation des menus du stagiaire concerné.

ACCORDS ET AUTORISATIONS

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU STAGIAIRE MINEUR

Je soussigné(e) (père - mère - tuteur légal) :

Téléphone : Email :

accepte les conditions générales de vente et d'inscriptions* et autorise Mme / Mr :

☐ s'inscrire au stage BAFA

(type).....se
déroulant du / / au / / et à pratiquer toutes les activités prévues
lors du stage ;

☐ à voyager seul(e) pour se rendre sur le lieu du stage et en revenir ;

☐ à voyager seul(e) en cas de renvoi décidé par le directeur de la session ;

☐ à être véhiculé(e) par la FSCF ;

AUTORISE TOUT MÉDECIN, LE CAS ÉCHÉANT :

☐ à prescrire de toute urgence tout traitement médical approprié ;

☐ à faire hospitaliser et pratiquer toute intervention chirurgicale, rendue nécessaire par l'état de santé du stagiaire. Dans ce cas, je m'engage à rembourser intégralement la FSCF des frais avancés ;

A REMPLIR PAR LE STAGIAIRE MAJEUR

Je soussigné(e) :

accepte les conditions générales de vente et d'inscription

Contact en cas d'urgence durant la période de formation:

Nom: Prénom :

Lien de parenté: Téléphone :

DROITS À L'IMAGE ET COORDONNÉES : J'AUTORISE LA FSCF

☐ à utiliser l'image du stagiaire à des fins de communication interne et externe, sur différents supports (plaquettes, sites internet institutionnels, affiches, flyers, clips, etc.) ;

☐ à utiliser les coordonnées du stagiaire pour le tenir informé d'actualités concernant l'animation (newsletters, offres d'emplois, etc.)

Fait à :

le :/...../.....

Signature

ADMINISTRATIF

Constitution du dossier (dossier à renvoyer complet)

☐ Dossier d'inscription complété (P1 à P3)

☐ Photo

☐ Photocopie pièce d'identité recto/verso

RÈGLEMENT (l'ensemble du règlement doit être en notre possession avant le 1er jour du stage)

☐ **Par chèque** à l'ordre de CR FSCF AURA
(possibilité de régler en 4 chèques maximum)

☐ **Par virement** sur IBAN FR76 1027 8072 6100 0204 2700 286
Titulaire du compte : COMITE REGIONAL FSCF AUVERGNE
RHONE ALPES
(Indiquer nom de famille du stagiaire + BAFA)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription et suivi administratif de votre dossier

A réception du dossier d'inscription, l'organisateur fait parvenir au stagiaire un accusé de réception mentionnant l'état du dossier (validé, en attente ou refusé). Dans la semaine précédant le stage, une convocation est transmise au stagiaire indiquant le lieu, les horaires, le matériel à apporter, la liste et les coordonnées des participants pour un éventuel covoiturage. Sur demande, le stagiaire reçoit une attestation de présence à la formation.

Modalités de paiement

Les tarifs présentés sont fixes et valables pour la période du 01/09/2026 au 31/08/2027. Les devis et factures peuvent être édités sur demande du stagiaire. Des arrhes d'un montant de 150€ sont versées à l'inscription et pour- ront être encaissées dans les 5 jours ouvrés suivant la réception. L'organisateur accepte plusieurs paiements, à la condition que l'ensemble du solde soit en possession de l'organisateur au premier jour du stage. Les paiements peuvent se faire par chèque (maximum 4) libellé à l'ordre de l'organisateur dont le nom est précisé sur le dossier d'inscription, ou par virement. Pour tout autre dispositif de paiement voir directement avec les services de l'organisateur.

Désistement du stagiaire

Conformément à l'article L114-1 du Code de Commerce, il est important de souligner que l'inscription est assortie d'arrhes et qu'en conséquence, en cas de rétractation du stagiaire ou de son représentant légal, l'organisateur se garde le droit de lui demander en sus de la perte de celles-ci, le paiement de dommages et intérêts supplémentaires.

Avant le début du stage :

- Lors d'un désistement 15 jours ouvrés avant la session, la totalité des arrhes est rendue au stagiaire.
- Lors d'un désistement intervenant entre 14 jours et le premier jour de la session, le montant des arrhes est totalement dû et l'organisateur se réserve le droit de facturer le montant correspondant aux frais d'hébergement et de restauration.

En cours de stage :

- Lors d'un départ pendant un stage, la totalité de la somme restée due à l'organisateur. Si ce départ est lié à un motif spécifique (ex: décès d'un proche ou état médical ne permettant pas de poursuivre la session), un justificatif sera demandé et les arrhes restent acquises et un forfait équivalent à 70€ par jour commencé est facturé.

Annulation d'une session

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session ou d'en annuler les modalités d'organisation (dates, lieu, type de session, thèmes...). Dans ce cas, les participants sont informés par courrier ou téléphone dans les plus brefs délais et l'organisateur propose aux participants une solution personnalisée. En cas de report de la session, le tarif réduit est appliqué systématiquement à tous les stagiaires. Dans le cas où aucune solution n'est trouvée entre les deux parties, les arrhes versées par le stagiaire sont remboursées intégralement par l'organisateur.

Avances de frais médicaux

Lorsque cela est nécessaire, l'organisateur avance les frais médicaux nécessités par l'état de santé d'un stagiaire mineur. Le remboursement de ces frais se fait alors le dernier jour, auprès du directeur du stage.

Horaires et rythmes des sessions

Se former au BAFA et à l'animation volontaire - même occasionnelle - nécessite une grande disponibilité. De façon à faire vivre aux stagiaires une situation la plus réelle possible, l'organisateur propose un rythme identique à celui d'un Accueil Collectif de Mineurs. De ce fait, les journées de formation débutent à 9h00 et se terminent à 19h30 (sous réserve de modification) pour les sessions en demi-pension, et après la veillée pour les sessions en internat (environ 23h). Lors de sessions en demi-pension, des temps d'animation peuvent être organisés en soirée, à la demande des équipes de formation. La participation à tous les temps de travail est obligatoire et un retard ou une absence peut justifier un renvoi de la session et/ou une appréciation non-satisfaisante.

Respect du règlement intérieur de la session

Tout manquement grave à la discipline, mettant notamment en danger la sécurité physique, affective ou morale d'un ou plusieurs stagiaires, sera signalé à la famille ou au responsable légal. Le renvoi du stagiaire peut alors être prononcé. Dans ce cas, la totalité du paiement reste acquis à l'organisateur et les frais occasionnés par le retour du stagiaire à son domicile sont à la charge de la famille ou du tuteur légal. Par ailleurs, conformément aux dispositions légales en vigueur, tout acte répréhensible pénalement fait l'objet d'un signalement aux autorités compétentes (forces de police, douanes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale). Les stagiaires restent responsables de leurs affaires personnelles pendant les formations. En conséquence, l'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Signature du stagiaire ou de son représentant légal pour les mineurs, précédée de la date et de la mention "lu et approuvé"